

## CONVENTION DE STAGE INTER ETABLISSEMENTS

La présente convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice de l'élève d'une action d'information à l'orientation.

L'objet de la convention est un contrat de coopération pédagogique entre les deux établissements suivants :

Lycée professionnel EDMOND ROSTAND

**ET**

Le LYCEE /COLLEGE ...

Représenté par :

Représenté par :

Mme GUIOT BOURG Murielle

.....

En qualité de Chef d'Etablissement

En qualité de Chef d'Etablissement

L'élève : .....

Scolarisé en classe : .....

Représenté légalement par : .....

### Règles de fonctionnement

Les déplacements (ALLER - RETOUR) de l'élève, sont à la charge de la famille et s'effectuent sous leur responsabilité. L'élève reste sous statut scolaire pendant le mini-stage.

Le lycée professionnel propose les mini-stages pendant une période comprise :  
entre le **13/01/2020** et le **03/04/2020**

L'offre consiste en une  **demi-journée**  dans la section choisie par l'élève parmi celles proposées par le lycée :

### Voies professionnelles proposées

- BAC ASSP (Accompagnement Soins et Service à la personne)
- BAC GA (Gestion Administration)
- CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance)

Le collège ou le lycée informe les professeurs principaux et les élèves intéressés des périodes fixées et informe par fax ou mail le lycée professionnel E. Rostand des demandes de stage.

Les parents doivent signer **une autorisation de stage (annexe1)**.

### Echanges entre l'équipe d'origine et l'équipe d'accueil

Les deux établissements s'engagent à assurer le suivi des élèves au moyen d'une fiche navette

Fait à Marseille, le

2019

Etablissement d'origine

Etablissement d'accueil

L'élève

Le représentant légal

**Annexe 1 : Autorisation parentale**

Je, soussigné(e) : Mme. M. ....  
Représentant légal de l'élève : .....  
Scolarisé(e) au :         COLLEGE        ou         LYCEE

Etablissement d'origine : .....  
En classe de : .....

***Autorise ce dernier à participer au stage de découverte de l'enseignement professionnel au Lycée Professionnel Edmond Rostand - 114, rue E. Rostand - Marseille 13006.***

Pendant cette période l'élève s'engage à :

- Participer activement à ce qui a été convenu avec lui
- Respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

Le lycée ne possède pas de restaurant scolaire, il est néanmoins possible de chauffer un repas au sein de l'établissement.

En cas d'urgence, les parents peuvent être contactés :

Téléphone : .....  
Téléphone : .....  
Téléphone : .....

Fait à : ..... le .....

**SIGNATURE**

*Les responsables légaux*

**SIGNATURE**

*L'élève*

**PARTIE RESERVEE A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL**

Période de stage : .....

Horaires : .....

Classe : .....

**1. Motivation de l'élève :**

**2. Objectifs pédagogiques :**

**2. Bilan du mini-stage :**

*Date et signature du chef d'établissement d'accueil*